



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DJ VENDREDI 4 FEVRIER 2022

Présents : Messieurs Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Patrice MALLEMONT, Frédéric RICHEVAUX, et Madame Catherine CROSNIER

Absents : Monsieur Stéphane BOURI donne son pouvoir à Monsieur Pascal LAROCHE, Messieurs Jean-Luc DUMONTIER, Bruno VUILLERMOZ

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30

1. Désignation du Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est Monsieur Frédéric RICHEVAUX.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2021.

Le compte rendu du 29 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Intervention du Major DERROY, Commandant de la Brigade de Chaumont en Vexin,

Le Major DERROY après avoir évoqué son parcours au sein de la gendarmerie a présenté au Conseil Municipal le fonctionnement mis en place à la Brigade de Chaumont-en-Vexin.

Malgré la taille du périmètre à couvrir, 26 communes, et le sous-effectif, général sur le territoire, l'objectif est d'assurer une présence active sur le terrain.

Le Major DERROY a rapporté les infractions recensées sur la commune de Parnes :

	2021	2020	2019	2018
Cambriolages	2	1	2	2
Délits auto	0	1	7	3

Ont été aussi abordés les points suivants :

La vidéo surveillance : vu le nombre d'infraction cela n'est pas une nécessité,

La gestion des voitures ventouses : Une voiture est considérée comme véhicule ventouse à compter de 7 jours sans déplacement. Au-delà de ce délai le véhicule peut être emmené en fourrière.

4. Autorisation à donner au maire d'ester en justice

Monsieur le Maire rappelle qu'en début de mandat une délibération de principe lui confèrait la charge « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ».

Aujourd'hui, suite au recours déposé par l'« Association des Amis de l'église Saint Josse de Parnes » à l'encontre de l'arrêté de non-opposition à déclaration préalable concernant la construction d'une antenne relais par l'entreprise FREE. Monsieur le Maire sollicite des membres du conseil la possibilité d'ester en justice.

Un débat s'ouvre sur les différentes options et leurs conséquences sur le projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✓ **AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice.**

5. Choix d'un cabinet d'avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la contestation déposée par l'« Association des Amis de l'Eglise Saint Josse de Parnes » concernant l'imposition d'une antenne relais de téléphonie mobile,

Considérant le recours gracieux évoqué au point 4, Monsieur le maire explique aux membres du Conseil qu'il s'est renseigné auprès des services de la Communauté de Communes du

Vexin-Thelle pour obtenir les coordonnées d'un cabinet d'avocats. Le Cabinet EDIFICES AVOCATS lui a été recommandé.

Ledit Cabinet est prêt, si besoin est, à représenter la commune auprès du Tribunal Administratif pour des honoraires s'élevant à 4.000,00€ environ.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour que la commune soit représentée par le Cabinet EDIFICES dans le cadre du dossier évoqué.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ *ACCEPTE la demande de Monsieur le Maire,*

6. Transfert de compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes du Vexin Thelle au 1^{er} janvier 2023,

Monsieur le maire présente le projet de transfert de compétences dit « eau » et « assainissement des eaux usées » prévu pour le 1^{er} janvier 2026. La protection incendie n'est pas concernée par ce transfert.

En raison de l'arrivée à échéance de certains contrats de DSP (délégation de Service Public) et afin de bénéficier de tarifs groupés plus favorables, il est proposé une anticipation de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2023

Concernant les reliquats budgétaires : les déficits sont transférés, pour les excédents, il appartient aux communes de décider de leur transfert à la CCVT ou de leur ré imputation sur le budget général de la commune.

Il ressort des discussions qui ont suivi que les frais de démolition du château d'eau seraient imputés à ce budget en 2022 et que les éventuels reliquats seraient transférés à la communauté de communes lors du transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ *ACCEPTE de transférer la compétence « Eau et Assainissement des eaux usées » à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle au 1^{er} janvier 2023*

7. Autorisation à donner au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétisés dans l'année 2021,

Dans l'attente du vote du budget 2022, Monsieur le maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ *AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétisés dans l'année 2021.*

8. Acceptation de dons

La commune a reçu de Monsieur Christian BODET un chèque de 200,00 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ *ACCEPTE que ce chèque soit encaissé au budget de la commune,*

9. Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au S' 60

Monsieur le maire présente la demande de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise d'adhérer au Syndicat d'Energie de l'Oise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ *APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60*

10. Opposition à la disparition des guichets (physiques) de la ligne J (Gisors/Saint-Lazare)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la proposition de motion du Conseil Communautaire du 08/12/2021 à Fay-les-Etangs concernant le projet de fermeture des guichets physiques des gares de plusieurs communes du département.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

✓ **S'ABSTIENT**

11. Décision Modificative n°1 au budget de fonctionnement 2021 de la commune,

Suite à un trop perçu de subvention versée par l'agence de l'eau Seine Normandie sur l'exercice 2017 concernant la réhabilitation des assainissements individuels, il est aujourd'hui demandé à la commune la restitution d'un montant 3.516,00€.

Aucune somme n'ayant été budgétée au compte 673 « titre annulé sur exercice antérieur », Monsieur le maire demande aux membres du conseil leur accord pour qu'une décision modification au budget soit accordée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✓ **ACCEPTE** cette modification du budget 2021,

12. Questions diverses :

Élections présidentielles et législatives

Rappel des dates des élections présidentielles (1^{er} tour le 10/04/22 et le 2^{ème} tour le 24/04/22) et de la nécessité de tenir les bureaux de vote.

Prévoir l'organisation d'une réunion de la commission listes électorales.

Préparation du budget

Prévoir l'organisation d'une réunion de la commission finances.

Mur de Monsieur ARDANA

Le mur de soutien de la route est en cours d'affaissement.

Chemin de Chaumont

Ce chemin n'est actuellement plus praticable, M. MALLEMONT demande qu'il soit remis en état.

Camion sikhonné

Monsieur LEVIEUX a fait demander que soit installé un éclairage public à l'emplacement où il gare son camion.

Il est rappelé que l'emplacement utilisé n'est pas un parking public.

Taille de la végétation à Chaucry

Une intervention de Monsieur OURSEL est prévue vers le 15 février.

La Maire clôture la séance à 23h30

Incluses les délibérations de 01 à 06

